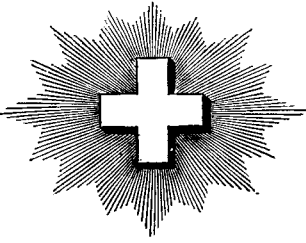


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} mai 1934

Demande déposée: 11 avril 1933, 18¹/₄ h. — Brevet enregistré: 28 février 1934.

BREVET PRINCIPAL

HERMANN THORENS, SOCIÉTÉ ANONYME, Ste-Croix (Suisse).

Briquet pyrophorique.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique muni d'un couvercle qui, en s'ouvrant, met en rotation une molette, sur laquelle frotte un bloc de ferro-cérium. Ce briquet est caractérisé par deux organes d'entraînement, montés rotativement sur le couvercle, à l'une de leurs extrémités, soumis à l'action d'un ressort porté par ce couvercle et dont les autres extrémités, disposées de part et d'autre de la molette, agissent chacune sur des butées équidistantes portées par la face correspondante de cette molette.

Le dessin ci-annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de la présente invention.

La fig. 1 en est une vue en élévation et la fig. 2 une vue en plan; la fig. 3 est une perspective d'un détail.

Le briquet représenté, de forme ronde, présente un réservoir 1 pour l'essence, d'où sort un manchon 2 contenant une mèche 3; en regard de celle-ci est montée, rotativement sur le bâti, une molette 4 contre laquelle ap-

puie un bloc de ferro-cérium 5, pouvant coulisser dans une gaine 6. 7 est le couvercle monté rotativement sur le corps du briquet en 8 et soumis à l'action d'un ressort à boudin 9 dont une branche 10 agit sur le couvercle et tend constamment à l'ouvrir, tandis que l'autre, 11, agit sur le bloc ferro-cérium et l'applique contre la molette. 12 sont deux bras pouvant tourner autour de l'axe 13 porté par le couvercle et accouplés entre eux par le moyen d'une entretoise 14. Autour de l'axe 13 est enroulé un ressort à boudin 15 dont une extrémité agit sur l'entretoise 14, de façon à déplacer les bras dans le sens de la flèche *f*, en fig. 1; les bras 12 se terminent par des crochets 16 et sont disposés de part et d'autre de la molette afin que les crochets coopèrent chacun successivement avec trois chevilles 17 fixées sur la face correspondante de la molette perpendiculairement à cette face.

En pesant sur le bouton 18, on déverrouille le couvercle qui, sous l'action du ressort 8, prend la position montrée en fig. 1;

les deux crochets 16 engagés chacun avec une cheville 17, agissent par traction sur celle-ci et font ainsi tourner rapidement la molette; des étincelles se produisent entre cette dernière et le bloc 5 et allument la mèche; après quoi, on peut fermer le couvercle à la main; les crochets 16 viennent alors chacun heurter par leur contour 16^a une des chevilles 17 situées au-dessous de celles qu'ils ont entraînées; ils s'effacent devant cette cheville, puis s'engagent sous elles prêts à un nouveau fonctionnement.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à la forme d'exécution représentée au dessin; en particulier, le boîtier pourra être de forme différente.

REVENDICATION:

Briquet pyrophorique muni d'un couvercle qui, en s'ouvrant, met en rotation une molette sur laquelle frotte un bloc de ferrocérium, caractérisé par deux organes d'entraînement, montés rotativement sur le couver-

cle à l'une de leurs extrémités, soumis à l'action d'un ressort porté par ce couvercle et dont les autres extrémités disposées de part et d'autre de la molette, agissent chacune sur des butées équidistantes portées par la face correspondante de cette molette.

SOUS-REVENDICATIONS:

- 1 Briquet pyrophorique selon la revendication, caractérisé en ce que les deux organes d'entraînement sont accouplés entre eux par le moyen d'une entretoise sur laquelle agit l'une des extrémités d'un ressort à boudin, monté sur un axe de rotation commun autour duquel tournent ces organes.
- 2 Briquet pyrophorique selon la revendication, caractérisé en ce que les extrémités des organes d'entraînement qui agissent sur la molette sont en forme de crochet et opèrent par traction sur les butées de celle-ci.

HERMANN THORENS, SOCIÉTÉ ANONYME.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

